

# 4NP.10

Mesure reprise : dans la continuité de 3NP.15

**Un arbre pour votre enfant**

Coûts : CHF 80'000

Paquet de mesures sans demande de contribution forfaitaire  
Nature et paysage

Priorité : A



## Objectifs

L'objectif de la présente mesure est d'encourager la plantation d'arbres majeurs et indigènes au sein du territoire densément bâti, par la plantation d'arbres symbolisant les naissances de l'année écoulée. Cette mesure vise également à sensibiliser la population sur l'importance de l'arborisation en milieu urbain et à favoriser l'appropriation collective des espaces ouverts. Dans ce sens, l'Agglomération souhaite offrir un soutien technique et financier aux communes membres pour mettre en œuvre ces plantations.

Le soutien de l'Agglomération se présente et se conditionne de la manière suivante :

- Subventionnement du 50 % des coûts de l'arbre et de plantation à charge de la commune avec un plafond de CHF 1'000 lorsque la commune opte pour la plantation d'un arbre majeur représentant l'ensemble des naissances de l'année écoulée, respectivement de CHF 100 par arbre lorsque la commune opte pour la plantation d'un arbre par enfant né durant l'année écoulée
- Utilisation de la signalétique mise à disposition par l'Agglomération (totem d'informations de la mesure)
- Organisation d'un événement autour de la plantation et invitation des familles qui ont accueilli un/des enfants dans l'année écoulée
- Choix judicieux du lieu de plantation (accessible au public, lieu symbolique, etc.)
- Les communes s'engagent à participer sur plusieurs années consécutives et chaque commune peut participer une fois par année

## Opportunité

Au sein des territoires urbanisés, le renforcement de la présence du végétal apparaît aujourd'hui incontournable pour s'adapter aux prévisions climatiques et pour le bien être de la population. Cette mesure poursuit la mesure 3NP.15 Action : un arbre - un enfant du PA3 qui, mise en œuvre depuis 2019 rencontre un succès important auprès des communes et des familles.

La mesure encourage les communes à réaliser une plantation symbolisant la naissance des enfants de l'année écoulée. Les communes ont le choix de planter un arbre majeur pour l'ensemble des naissances ou de planter un arbre par naissance. Un événement à destination des familles est organisé autour de la plantation afin de communiquer sur la démarche et de sensibiliser la population. Une signalétique spécifique (totem) est à installer lors de la plantation.

Cette mesure répond aux besoins d'action de promotion quantitative et qualitative d'espaces végétalisés à toutes les échelles de l'agglomération. En application des stratégies Nature et Paysage du PA4, la présente mesure s'inscrit dans la volonté de renforcer l'attractivité des espaces ouverts de proximité sis en milieu urbain en agissant sur leur qualité paysagère. Dans une perspective de nature en ville, cette mesure contribue également à contrer l'effet d'« îlot de chaleur ».

Par la végétalisation de l'espace urbain, cette mesure vise à favoriser l'appropriation collective des espaces ouverts urbains et contribue à la mise en valeur des espaces ouverts dans la zone urbanisée (CE2.2). Par sa fonction symbolique, cette mesure permet de créer un but de promenade ou un lieu de rassemblement, mettant en valeur les espaces ouverts de proximité (CE4.3).

Le travail de végétalisation s'intègre dans une stratégie Nature et Paysage plus large qui aura un rôle important à jouer dans la viabilité du processus de densification de la zone à bâtir promue par le PA4 (MOCA5).

### Responsable de la mise en œuvre

- Communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düringen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Villars-sur-Glâne

### Clé de répartition du financement

- Communes membres
- Agglomération de Fribourg

### Coordination nécessaire

- Agglomération de Fribourg

### Prêt à être réalisé et cofinancé

- L'Agglomération de Fribourg et ses communes membres se coordonnent annuellement afin de garantir la mise en œuvre des projets concrets qui répondent aux objectifs de cette mesure

**Mesure référence :** Fortement liée à la mesure 4NP.09

### Calendrier

SIA	10	20	30	Crédit	Permis	40	50
Année	-	-	-	-	-	-	-

### Environnement

-

### Données quantitatives

-